

## Compte-rendu de la réunion en Conseil Municipal du 17/06/2020

Présents : Christine ALBA, Gisèle CHEVALLIER, Yves DELLAC, Jérôme DUCAMUS, Jacques LARIGALDIE, Patrick LAUMOND, Pauline LAUZUR, Laurent MARTIN, Marc MORAND, Gilberte RIALLAND.

Absents et excusés : Jean-Charles MAZEYRAC

### Point 1 : Vote du Budget prévisionnel « Ville » 2020 :

Après avoir débattu des différentes inscriptions budgétaires, il ressort les points suivants :

1/ Le budget de fonctionnement intègre l'ensemble des dépenses pour l'année 2020 à fiscalité constante. Cela a pour conséquence, grâce à une optimisation maximale des dépenses de fonctionnement de ne pas augmenter les taux d'impositions pour la sixième année consécutive.

2/ La participation financière de la mairie pour les enfants scolarisés à l'école publique de Lissac et Mouret augmente très significativement environ 15 550€ en 2019 pour 18.000€ en 2020, soit 2 450€ d'augmentation.

3/ Les recettes de fonctionnement liées aux locations de la salle des fêtes diminuent en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19.

L'ensemble des autres dépenses et recettes est essentiellement composé de montants reconduits de 2019 à 2020, considérant que l'activité sera sensiblement la même.

Les membres du Conseil décident de voter à l'unanimité le Budget Prévisionnel 2020 pour la ville.

### Point 2 : Vote du budget « Assainissement » 2020 :

En préambule, le Maire indique que la particularité du Budget Assainissement (M49) réside dans le fait que les recettes ne proviennent que de la taxe d'assainissement collectée dans le bourg.

Ce budget d'un montant total en investissement de 20 351€ et 18 826€ en fonctionnement sert essentiellement à financer les travaux liés au système d'assainissement d'évacuation des eaux pluviales dans le Bourg.

Après avoir constaté les besoins probables et discuté des montants inscrits pour l'année 2020, le Conseil décide à l'unanimité de voter le Budget Assainissement pour l'année 2020.

### **Point 3 : Vote des taux d'impositions pour 2020 :**

Le Maire indique que la pression fiscale générale est déjà trop élevée sur les contribuables et qu'il serait bien de ne pas l'accroître. Le Conseil, au vu du Budget Prévisionnel 2020 et considérant qu'il a pu être équilibré sans augmentation des taux d'imposition décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020.

### **Point 4 : Prolongation de la location du gîte communal :**

Les actuels occupants du gîte communal souhaitent prolonger leur séjour dans les lieux.

*« Vu la demande de Monsieur MARQUES Jorge,*

*Vu la nécessité de prolonger la location de notre gîte communal en raison du confinement, et de facturer une participation aux charges locatives,*

*Constatant qu'il n'y a pas d'autres demandes réservations sur cette période,*

*Considérant que ces recettes est bienvenues pour le budget communal,*

*Le Conseil Municipal décide :*

*- d'adopter d'accepter la prolongation de la location jusqu'au 30 Juin 2020 inclus. »*

Voté à l'unanimité.

### **Point 5 : Achat d'un défibrillateur :**

M. DUCAMUS présente au Conseil une étude qu'il a réalisée pour l'achat et l'entretien d'un défibrillateur par la Mairie.

Après débat, le Conseil décide de consulter la population pour connaître son avis sur cette question.

Cette consultation, qui comprendra sans doute d'autres questions, sera organisée à la rentrée prochaine.

### **Point 6 : Désignation des Conseillers Communautaires :**

Le Maire indique qu'il ne souhaite pas être Conseiller Communautaire.

Il précise qu'il souhaite consacrer la totalité de son temps à la gestion de la Mairie et que la Communauté de Communes réclame une implication forte incompatible avec le mandat du Maire.

En conséquence de quoi, M. Patrick LAUMOND sera Conseiller Communautaire titulaire et Mme Christine ALBA sera Conseillère Communautaire suppléante.

**Point 7 : Collecte de la taxe de séjour du gîte :**

*« Vu l'exposé du Maire,*

*Vu le contrat qui lie la commune à la société HHD INTERCHALET dans le cadre de la gestion des locations de notre gîte communal,*

*Constatant l'obligation de la collecte de la taxe de séjour dans le cadre des locations de vacances,*

*Considérant que la société HHD INTERCHALET collecte les directement les loyers,*

*Le Conseil Municipal décide :*

*- de lui déléguer la collecte de la taxe de séjour qu'elle reversera directement au Grand Figeac ».*

*Adopté à l'unanimité du Conseil.*

**Point 8 : Adressage et numérotation des maisons du Bourg :**

Le Maire informe qu'un plan d'adressage des rues du bourg a été établi à l'automne 2019. Il précise que deux ou trois petites modifications seront sans doute nécessaires dans le mois à venir sur le plan d'adressage. Il propose cependant, que les plans soient votés en l'état afin d'informer les organismes tiers.

Accord à l'unanimité du Conseil.

**Informations diverses communiquées par le Maire au Conseil :**

1/ En accord avec le Conseil un contrat d'entretien et de gestion du gîte a été signé avec Mme AOUNIT Djohra.

2/ Le système informatique de la mairie a été renouvelé à l'identique, il s'agit simplement d'équiper les postes de Windows 10.

3/ L'ensemble du Conseil remercie Patrick, Jérôme, Gilberte, Pauline et Yves pour le fleurissement du village.

4/ Le Maire indique qu'un petit groupe de travail se met en place pour la réalisation du futur bulletin municipal. Il sera composé d'élus municipaux et d'habitants du bourg.

5/ Il soumet au Conseil la demande de M. et Mme CAVAILLAC (Stéphane et Laëticia) qui souhaitent entretenir un petit morceau de terrain situé entre leur garage et le mur de leur maison sur le parking de l'IME.

Accord à l'unanimité du Conseil.

### Questions diverses

M. Patrick LAUMOND informe le Conseil qu'il a rencontré M. ROANNE de la DDT pour étudier les solutions possibles à mettre en œuvres pour sécuriser la voirie centrale du bourg.

Il informe aussi le Conseil qu'il a procédé avec Yves DELLAC, Gisèle CHEVALLIER et Jacques LARIGALDIE à l'inventaire des voiries en mauvais état afin d'établir une liste des priorités pour les réparer.

M. DUCAMUS Jérôme et Mme ALBA Christine indiquent qu'ils travaillent à la réalisation d'une enquête pour recueillir l'avis des Fonsois au sujet des commerces.

M. LARIGALDIE Jacques informe le conseil qu'il a écrit aux associations afin de mettre à jour la liste des associations Fonsoises.

Mme CHEVALLIER Gisèle informe le conseil de la réouverture de la bibliothèque.

M. DELLAC Yves indique que le chantier de restauration des remparts a repris au-dessus de chez M. et Mme CHANTREAU Jean François.

Fin de la séance à 00h30.

Les Conseillers,

Le Maire,

